

LA DANSE _____ EN NOUVELLE-AQUITAINE



Le Guide des acteurs
de la création et de la diffusion

Un guide pour quoi ?

- **Repérer les acteurs de la danse en région :** les équipes artistiques, les principaux lieux de création et de diffusion chorégraphique, les festivals dédiés à la danse.

Des outils : une carte interactive, l'annuaire régional du spectacle vivant

- **Vous accompagner dans la construction de votre projet chorégraphique.**

Des outils : une synthèse des ressources en région, des repères sur l'environnement social et réglementaire.

Un guide pour qui ?

Nous avons conçu ce guide pour vous :

- **compagnies, collectifs et artistes de la danse** afin de vous donner des repères et développer ainsi plus efficacement votre projet.
- **acteurs de la diffusion et structures ressources**, pour vous présenter le panorama des équipes artistiques chorégraphiques, par esthétique et département.

Nous sommes

L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine,
association missionnée par le ministère de la Culture
et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nos principales missions :

- la production et le partage de connaissances
- l'accompagnement des professionnels



- l'information et la valorisation des acteurs
- l'animation du dialogue social, à travers le Comité régional des professions du spectacle (COREPS) Nouvelle-Aquitaine

Ce que nous vous proposons dans ce guide

Observons : qui sont les acteurs de la danse en Nouvelle-Aquitaine ?

- La carte des principaux acteurs p. 8
- La danse en chiffres p. 9
- Les équipes artistiques p. 10
- Les lieux de création p. 12
- Les lieux de diffusion p. 13
- Les festivals dédiés à la danse p. 16

Construisons : des ressources pour votre projet

- L'environnement social et réglementaire du danseur et chorégraphe p. 20
- Financer mon projet p. 25
- Les structures ressources en région p. 27
- D'autres contacts utiles p. 29

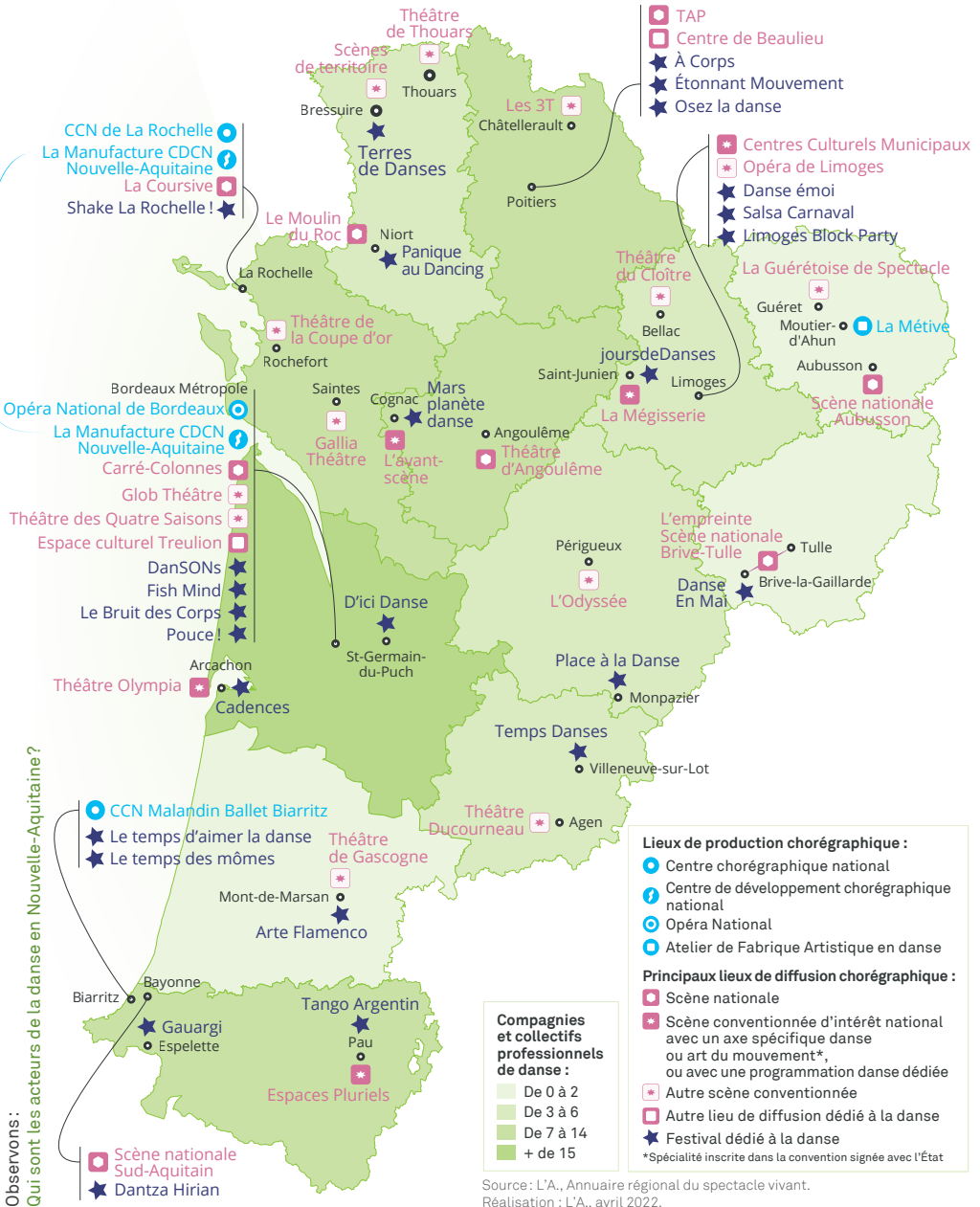


Odyssey – Compagnie Hervé Koubi, photo Nathalie Sternalski cie-koubi.fr



Observons :
**Qui sont les acteurs
de la danse
en Nouvelle-Aquitaine ?**

Danse : les principaux acteurs de la création et de la diffusion chorégraphique en Nouvelle-Aquitaine



Source : L'A., Annuaire régional du spectacle vivant.
Réalisation : L'A., avril 2022.

La danse en Nouvelle-Aquitaine en quelques chiffres

8% des emplois salariés artistiques du spectacle vivant

(source : Audiens / OPMCO-SV, 2017)

127 compagnies et collectifs professionnels, soit plus d'une équipe artistique sur dix de la région

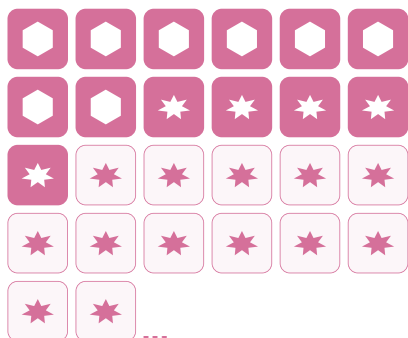


2 Centres chorégraphiques nationaux

1 Centre de développement chorégraphique national

1 Opéra national

1 Atelier de fabrique artistique en danse



8 scènes nationales

5 scènes conventionnées d'intérêt national

(avec un axe spécifique danse ou art du mouvement ou avec une programmation danse dédiée)

et **13** autres scènes conventionnées (dont 10 scènes conventionnées d'intérêt national).

26 festivals dédiés à la danse
soit un festival sur vingt dans les festivals de spectacle vivant en région

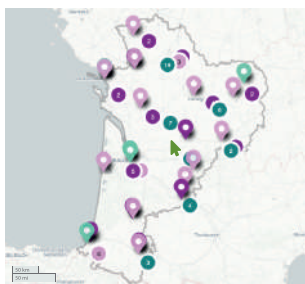


Pour aller plus loin, retrouvez le détail de chacun de ces acteurs sur la carte interactive :

la-nouvelleaquitaine.fr/danse

Retrouvez aussi tous ces acteurs dans l'annuaire régional du spectacle vivant :

la-nouvelleaquitaine.fr/annuaire-regional-du-spectacle-vivant

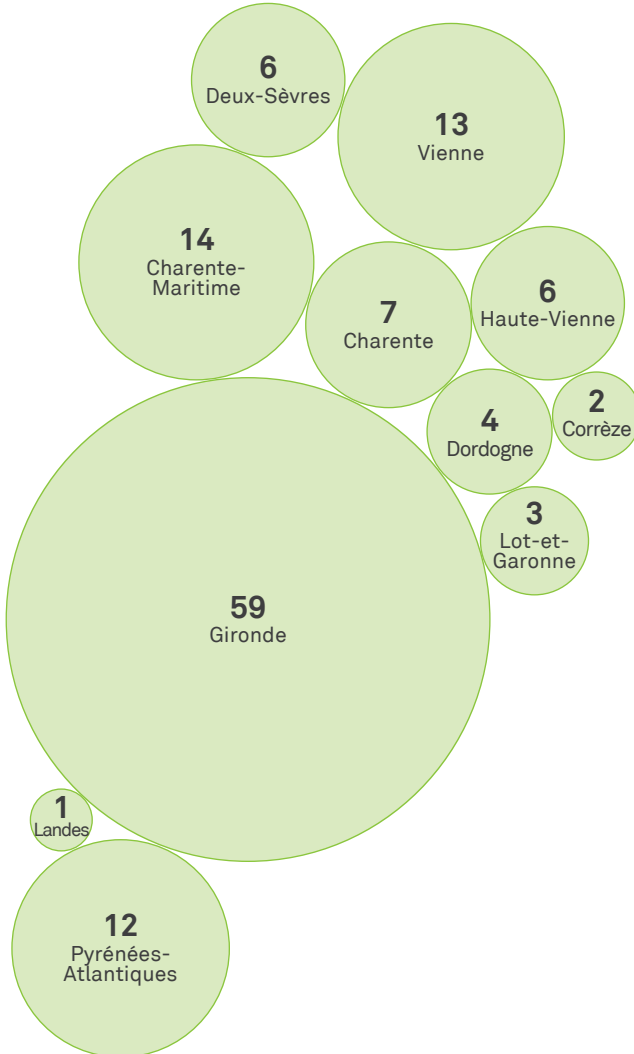


Les équipes artistiques

Géographie

Près de la moitié des équipes artistiques néo-aquitaines sont implantées en Gironde.

Répartition des 127 équipes artistiques de danse néo-aquitaines par département



Observons :
Qui sont les acteurs de la danse en Nouvelle-Aquitaine ?

Emploi

Plus de 1 100 personnes ont un emploi artistique dans la danse en Nouvelle-Aquitaine ce qui représente **8% des emplois artistiques dans le spectacle vivant de la région**, après la musique et le chant (58%) et l'art dramatique (21%).

Source : Audiens / OPMQC-SV / 2017

Le salaire horaire brut moyen des artistes chorégraphiques intermittents du spectacle est de **14,7€** (moyenne régionale des artistes intermittents : 15€).

Source : Pôle emploi – AEM, DUS – Champ France entière + Monaco – Données brutes – Statistiques A8-A10 / 2019

Âge

Pour 61% des emplois de la danse, les salariés ont moins de 35 ans (38% dans l'ensemble des emplois artistiques).

Source : Audiens / OPMQC-SV / 2017

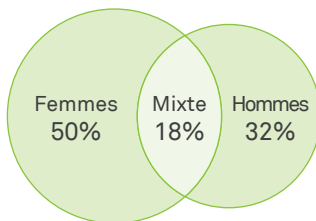
Ancienneté

1 équipe artistique sur 3 a créé sa structure juridique entre 2015 et 2021.

Genre

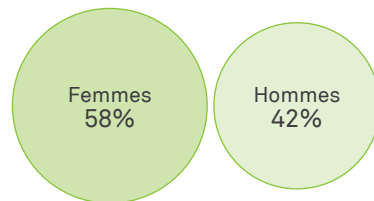
Plus de femmes que d'hommes dans les emplois de la danse :

Direction artistique¹



Source : L'A., annuaire régional du spectacle vivant, 2022

Ensemble des emplois de la danse



Source : Audiens / OPMQC-SV / 2017

Esthétique

La danse contemporaine est l'esthétique la plus représentée (elle concerne 85% des compagnies). Le **hip-hop** arrive en second (9% des compagnies). Autres esthétiques représentées : les **dances du monde** et la **danse classique**.

Jeune public

1 équipe artistique sur 5 créée en direction du jeune public. 5 équipes artistiques lui sont spécifiquement dédiées.

Les lieux de création

Les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)

Il en existe 13 au niveau national. Les CDCN inscrivent au centre de leur action le développement de la création chorégraphique et sa rencontre avec les publics. Ils participent ainsi activement au soutien et à la mise en valeur de la création chorégraphique.

culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Danse/La-danse-en-France/Les-centres-de-developpement-choregraphique-nationaux

📍 Le CDCN en Nouvelle-Aquitaine

La Manufacture – sur deux sites : Bordeaux (33) et La Rochelle (17)

05 57 54 10 40 / bordeaux@lamanufacture-cdcn.org

05 46 43 28 82 / lamarochelle@lamanufacture-cdcn.org

lamanufacture-cdcn.org –

cnd.fr/fr/file/file/1745/inline/CDCNjuil21.pdf

Les centres chorégraphiques nationaux (CCN)

Il existe 19 centres chorégraphiques au niveau national.

Les CCN mettent en œuvre l'activité de création de l'artiste qui les dirige et la diffusion des œuvres qui en résulte. Ce sont des lieux ressources pour la danse sur leur territoire.

Fiche pratique « centres chorégraphiques nationaux » :

cnd.fr/fr/file/file/394/inline/CCNjanvier2018.pdf

📍 Les CCN en Nouvelle-Aquitaine :

CCN de La Rochelle / Mille plateaux – milleplateauxlarochelle.com

La Rochelle (17) / 05 46 41 17 75

Malandain Ballet Biarritz (néoclassique) – malandainballet.com

Biarritz (64) / 05 59 24 67 19

Les ateliers de fabrique artistique (AFA)

La Métive (Moutier-d'Ahun, Creuse) est l'un des 8 « Ateliers de fabrique artistique » en danse de France, appellation soutenue par le ministère de la Culture fondé sur le principe de la résidence de création et de la présence artistique.

📍 La Métive – lametive.fr

Moutier-d'Ahun (23) / 05 55 62 89 76

Plus de 560 lieux diffusent du spectacle vivant en région (pluridisciplinaire, théâtre, danse, cirque, musique...) : des salles de spectacle (28%), salles de concert et zénith (7%), centres culturels et autres lieux (38%), cafés/bars/restaurants (26%).

Ci-après, nous détaillons les principaux lieux de diffusion de la danse : les scènes nationales et des scènes conventionnées d'intérêt national ainsi que d'autres lieux. Nous avons également répertorié les festivals dédiés à la danse.

Les scènes nationales

Le label « scène nationale » a été attribué par le ministère de la Culture en 1991. Les scènes nationales proposent au public une programmation pluridisciplinaire dans le domaine du spectacle vivant. Elles sont aujourd'hui 74, partout en France.

culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Theatre-spectacles/Le-theatre-et-les-spectacles-en-France/Scenes-nationales

Association des scènes nationales – scenes-nationales.fr

Il en existe 8 en Nouvelle-Aquitaine :

Théâtre d'Angoulême – theatre-angouleme.org

Angoulême (16) / 05 45 38 61 61

La Coursive – la-coursive.com

La Rochelle (17) / 05 46 51 54 00

L'Empreinte – Scène nationale Brive-Tulle – sn-lempreinte.fr

Brive / Tulle (19) / 05 55 86 01 10

Scène nationale Aubusson – snaubusson.com

Aubusson (23) / 05 55 83 09 10

Le Carré-Colonnes – carrecolonnes.fr

Saint-Médard-en-Jalles / Blanquefort (33) / 05 56 95 49 00

Scène nationale du Sud Aquitain – scenenationale.fr

Bayonne (64) / 05 59 55 85 05

Le Moulin du Roc – moulinduroc.asso.fr

Niort (79) / 05 49 77 32 30

Théâtre Auditorium de Poitiers (TAP) – tap-poitiers.com

Poitiers (86) / 05 49 39 29 29









Les scènes conventionnées d'intérêt national

L'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » réunit des structures de création et de diffusion soutenues par le ministère de la Culture en raison de leur action en faveur de la création artistique, du développement de la participation à la vie culturelle, de l'aménagement et de la diversité artistique et culturelle d'un territoire.

L'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » est attribuée à une structure en reconnaissance de la qualité d'un programme d'actions artistiques et culturelles qu'elle développe, relevant de l'une des 3 mentions suivantes : Art et création, Art, enfance, jeunesse, Art en territoire.

Ces mentions peuvent être complétées par l'identification d'une discipline artistique. Source : Centre national de la Danse

Les scènes conventionnées d'intérêt national en Nouvelle-Aquitaine avec un axe spécifique danse ou art du mouvement ou avec une programmation danse dédiée :

-  **L'Avant Scène Cognac** – avantscene.com
Cognac (16)
-  **Gallia Théâtre** – galliasaintes.com
Saintes (17)
-  **L'Odyssée** – odyssee-perigueux.fr
Périgueux (24)
-  **Glob Théâtre** – globtheatre.net
Bordeaux (33)
-  **Théâtre Olympia** – arcachon.com/culture
Arcachon (33)
-  **Théâtre des Quatre Saisons** – t4saisons.com
Gradignan (33)
-  **Théâtre de Gascogne** – theatredegascogne.fr
Mont-de-Marsan (40)
-  **Espaces Pluriels** – espacespluriels.fr
Pau (64)

- 📍 **Scènes de territoire** – agгло2b.fr/culture/scenes-de-territoire
Bressuire (79)
- 📍 **Théâtre de Thouars** – theatre-thouars.com
Thouars (79)
- 📍 **Les 3T** – 3t-chatellerault.fr
Châtellerault (86)
- 📍 **Opéra de Limoges** – operalimoges.fr
Limoges (87)
- 📍 **Centres Culturels Municipaux** – centres-culturels-limoges.fr
Limoges (87)
- 📍 **La Mégisserie** – la-megisserie.fr
Saint-Junien (87)
- 📍 **Théâtre du Cloître** – theatre-du-cloitre.fr
Bellac (87)

Les autres scènes conventionnées

- 📍 **Théâtre de la Coupe d'Or** – theatre-coupedor.com
Rochefort (17)
- 📍 **La Guérétoise de spectacle** – lagueretoisedespectacle.fr
Guéret (23)
- 📍 **Théâtre Ducourneau** – agen.fr/theatre
Agen (47)

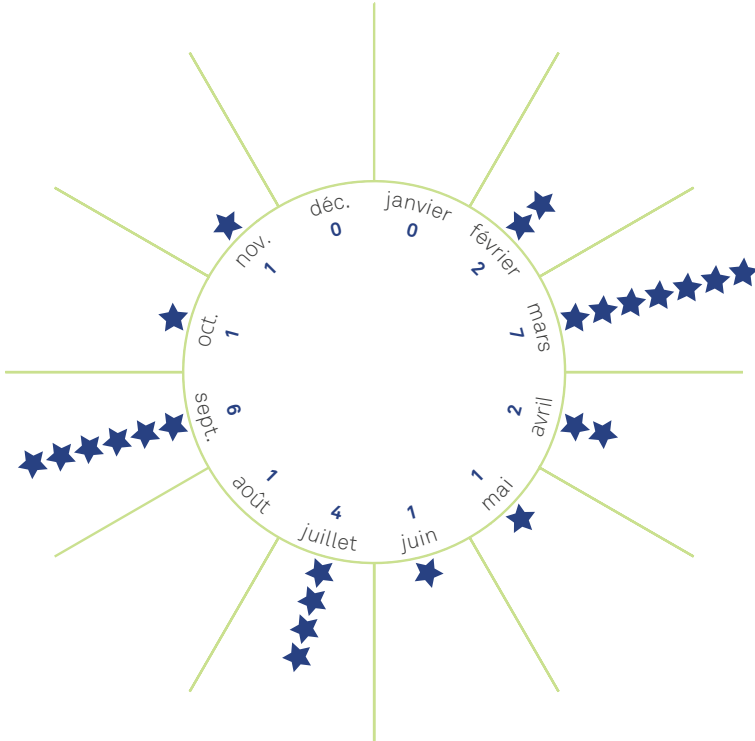
Autres lieux de diffusion

Des scènes conventionnées ou des théâtres de ville peuvent programmer plus ou moins régulièrement des spectacles ou événements autour de l'art chorégraphique (exemples :

Le Liburnia à Libourne theatreleliburnia.fr, le **Centre d'animation de Beaulieu** à Poitiers centredebeaulieu.fr, etc.).

16 Les festivals dédiés à la danse

Répartition dans l'année des festivals dédiés à la danse en Nouvelle-Aquitaine



Les festivals sont comptabilisés dans le mois à partir duquel ils commencent. Selon les années, certains peuvent parfois se dérouler sur 2 mois consécutifs. Source : L'A., Annuaire régional du spectacle vivant, 2022

Il existe plus de 600 festivals de spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine (arts de la rue, danse, musiques actuelles, musiques classiques et contemporaines, pluridisciplinaire). Parmi ceux-ci, **26 sont dédiés à la danse**. la-nouvelleaquitaine.fr/festivals-culturels-nouvelle-aquitaine

En moyenne, ces festivals ont **13 ans d'existence en 2021**.

- le plus vieux : *Danse émoi* (Limoges, Haute-Vienne), créé en 1987
- les plus jeunes : *Étonnant Mouvement* (Poitiers, Vienne) et *Place à la danse* (Monpazier, Dordogne), créés en 2021



Gernika – Bilaka Kolektiboa, photo Irantzu Pastor bilaka.com



Construisons :
Des ressources
pour votre projet

L'environnement social et réglementaire du danseur et chorégraphe

Qui est mon employeur ?

Statut juridique de l'entreprise	Qui a la responsabilité d'employeur ?
Association	Conseil d'administration (peut être déléguée à une direction)
Entreprise individuelle	Entrepreneur-se
SCOP/SCIC en SARL	Gérant-e
SCOP/SCIC en SA	Directeur-trice général-e
Coopérative d'activités et d'emplois (CAE)	Gérant-e ou co-gérant-e-s
Groupement d'employeurs (GE)	Conseil d'administration du GE (peut être déléguée à une direction)

Quels sont les différents types de contrats de travail ?

- **Le CDI, la règle** - Contrat à durée indéterminée (contrat non réglementé)
- **Le CDD, l'exception** - Contrat à durée déterminée (contrat réglementé). Uniquement pour :
 - un accroissement temporaire d'activité ;
 - un remplacement ;
 - des travaux saisonniers.

Pour les emplois spécifiques :

- **Le CDDU** : Contrat à durée déterminée d'usage (en lien avec la convention collective applicable).

Si le contrat de travail à durée indéterminée à temps complet peut être verbal, la loi institue une obligation d'écrit pour tous les autres contrats : temps partiel, contrat à durée déterminée, contrat à durée déterminée dit d'usage, contrat à durée indéterminée intermittent.

Fiche 5A page 16 Guide des obligations sociales du spectacle vivant et enregistré. culturecommunication.gouv.fr/content/download/69713/531745

Fiche pratique du CND Contrats de travail des artistes chorégraphiques cnd.fr/fr/file/file/423/inline/contratdartistejanv2018.pdf

Fiche pratique du CND Être danseur en France cnd.fr/fr/file/file/38/inline/etredanseurenFjanv22.pdf

Le guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO)

C'est un dispositif de simplification administrative qui permet pour l'employeur occasionnel d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations sociales. Il est mis en œuvre par Pôle Emploi. La déclaration GUSO vous permet de réaliser le contrat de travail, la déclaration annuelle des données sociales, l'attestation ainsi que le certificat d'emploi.

guso.fr

Les conventions collectives

En principe, toute structure créant un premier emploi devrait se poser la question de la convention collective dont elle relève en tant qu'employeur, y compris lorsqu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée, d'un contrat aidé ou de salariés relevant de l'intermittence du spectacle.

Cependant, les petites entreprises culturelles n'ont souvent pas étudié la question ou ne savent pas quelle convention appliquer. Cela est particulièrement vrai pour les structures de moins de cinq salariés.

Quelle convention collective appliquer ?

Les structures culturelles relevant du droit privé, dès l'emploi du premier salarié (en CDI ou non) doivent déterminer si elles sont soumises ou non à une convention collective.

cnd.fr/fr/file/file/37/inline/convcultchiffresclesjanv22.pdf

Autres liens utiles :

- convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation (ÉCLAT) – **IDCC 1518**
- convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) – **IDCC 1285**
- convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (CCNESPSV) – **IDCC 3090**
- convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels (CCNELAC) – **IDCC 1790**

Où trouver les textes des conventions collectives ?

- **Journal Officiel** – 26 rue Desaix Paris 15 / 01 40 58 75 00
- auprès de la **DREETS** : nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr
- auprès des organismes signataires de ces conventions (syndicats et fédérations patronales ou salariales)
- sur internet : legifrance.gouv.fr et les sites des syndicats d'employeurs et de salariés.
- pour le spectacle vivant subventionné : ccneac.fr

Le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS)

Il s'agit du premier fonds créé pour soutenir activement l'emploi pérenne dans le spectacle vivant et enregistré, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Destiné aux entreprises du spectacle vivant et enregistré, et aux artistes et techniciens qu'elles emploient, le fonds encourage la création d'emplois durables. culture.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Fonds-national-pour-l-emploi-perenne-dans-le-spectacle-FONPEPS

Protection sociale

- pour le chorégraphe : la sécurité sociale des artistes auteurs. Documentation, fiches et formulaires de l'**Agessa** et la **Maison des artistes** – secu-artistes-auteurs.fr/auteurs-musique
- pour les artistes salariés : **Assurance Maladie** – ameli.fr
- pour l'artiste interprète : **Audiens** – audiens.org
- pour les artistes-auteurs indépendants : **Urssaf** – artistes-auteurs.urssaf.fr

L'assurance chômage des artistes

Si vous avez été employé-e en CDD ou CDI, vous bénéficiez du régime général de l'assurance chômage.

Si vous avez été salarié-e en CDDU, vous ouvrez des droits au régime spécifique de l'annexe 10 dit « intermittence ».

pole-emploi.fr/files/live/sites/PE/files/fichiers-en-telechargement/fichiers-en-telechargement---dem/GUIDE%20INTERMITTENT.pdf

« Sont appelés “intermittents du spectacle”, les salariés des entreprises de spectacles dont l’activité est caractérisée par la succession – voire la simultanéité – des contrats de travail à durée déterminée, l’alternance de périodes travaillées et non travaillées. Il ne s’agit donc pas d’un statut juridique précisément défini, mais plutôt d’une situation particulière d’emploi autorisée par la loi pour certaines professions et caractérisée principalement par sa précarité (recours fréquent et dérogatoire au CDD). Cette situation est compensée par une protection sociale particulière passant principalement par l’affiliation à un régime spécifique d’assurance chômage. »

cnd.fr/fr/file/file/398/inline/regimeassurchomjanv2018.pdf

Accès à la formation continue

En fonction du statut du candidat, il peut y avoir différentes modalités de financement :

- pour les demandeurs d’emploi, via l’AIF (Aide individuelle à la formation) proposée par pôle emploi
- pour les salariés, via l’OPCO (Opérateur de compétences), AFDAS, Unifformation, etc.

Chaque personne peut mobiliser son CPF (Compte Personnel de formation) pour les formations qui sont éligibles au CPF.

moncompteformation.gouv.fr

Le Projet de transition professionnelle ou le CPF de transition permet au salarié de suivre une formation qui lui donne la possibilité de changer de métier ou de profession

service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018

- **AFDAS** – afdas.com
- **Centre national de la Danse** – cnd.fr/fr/section/58-formations
- **Pôle Aliénor** – Enseignement supérieur formation continue musique-danse, il propose aux danseurs un accompagnement à la création chorégraphique prenant la forme d’un accueil en résidence – polealienor.eu
- Pôle d’enseignement supérieur Musique Danse à Bordeaux – **PESMD** – pesmd.com
- Répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**) – francecompetences.fr

La santé et la danse

La danse se distingue des activités sportives par ses composantes artistique, culturelle et relationnelle ce qui rend la problématique de la santé spécifique. L'apprentissage de la danse est généralement précoce avec un objectif de longévité de carrière qui exige des conditions de santé optimales s'inscrivant dans la durée.

cnd.fr/fr/page/45-sante

Thalie Santé, santé au travail, prévention pratique fiche « pathologies du danseur » et « les troubles musculo-squelettiques du danseur » – cmb-sante.fr

Reconversion du danseur

- **Le fonds d'aide à la reconversion**

Il s'adresse aux artistes chorégraphiques ou circassiens fragilisés dans leur vie professionnelle qui souhaitent se reconvertir mais ne peuvent faire valoir des droits à formation auprès de l'AFDAS. Pour avoir accès à un financement de formation dans le cadre du fonds, les artistes doivent au préalable faire valider leur projet professionnel dans le cadre d'un entretien avec un consultant spécialisé (cf. les procédures du Fonds de professionnalisation et de solidarité). Plus d'informations sur le site dédié :

artistesettechniciensduspectacle.fr

Contacts (volet social et professionnel et reconversion danseurs) :
0 800 940 810 – fonds-professionnalisation@audiens.org

- **Bourses IOTPD**

L'Organisation internationale pour la reconversion des danseurs professionnels (IOTPD) a créé une bourse internationale pour les aider à construire une vie après la scène.

cnd.fr/fr/page/177-reconversion

Ressources professionnelles / fiches pratiques

cnd.fr/fr/page/46-reconversion –
cnd.fr/fr/page/2097-fil-d-information-et-d-appui-pour-le-secteur-choregraphique-covid-19

L'apport personnel

- l'entourage : famille, amis, réseaux sociaux ;
- les établissements financiers, pour les personnes disposant d'un compte bancaire ;
- les institutions de microfinance, pour ceux et celles qui n'ont pas accès au système bancaire classique.

Source : site de l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), rubrique « trouver des financements »

Les financements publics

Pour demander une subvention publique, votre projet doit être porté par une personne morale, c'est-à-dire par un groupement doté de la personnalité juridique (les plus courantes étant les entreprises, les sociétés civiles, les associations). Il est par ailleurs essentiel de bien connaître le contexte culturel local, régional ou national pour situer votre projet face à son environnement : analyse des partenariats possibles, des politiques publiques menées sur votre territoire ou le territoire sur lequel il rayonnera, de l'impact socio-économique et touristique souhaité, etc.

Les subventions sont plutôt attribuées pour un projet. Il est conseillé de présenter un dossier artistique et budgétaire, tout comme de démontrer un apport culturel significatif. Il existe de très nombreuses subventions (communales, départementales, régionales, nationales et européennes) et pour tous les secteurs (spectacle, audiovisuel...).

Plus d'informations sur le financement des associations via des subventions : associations.gouv.fr/subventions.html

Les villes et agglomérations

Pensez à regarder les différents sites internet des villes et agglomérations de votre territoire.

La Région Nouvelle-Aquitaine

Elle soutient les projets artistiques notamment via deux axes :

- contribuer à l'aménagement culturel durable des territoires ;
- favoriser la diversité de la création artistique contemporaine : nouvelle-aquitaine.fr/les-actions/amenagement-du-territoire/culture-et-patrimoine

L'OARA coproduit, notamment, des projets de création, attribue des bourses d'écriture dramatique, organise des résidences de recherche et d'expérimentation, aide à la diffusion des spectacles en et hors région Nouvelle-Aquitaine, propose des journées de visionnage de spectacles, etc.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine

Trois types d'aides déconcentrées peuvent être sollicitées : au projet, à la structuration ou un conventionnement.

culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine/Creation-Industries-culturelles/Musique-Danse – mesdemarches.culture.gouv.fr/loc_fr/mcc/requests/LIEUX_SOUTI_independants_01

Les documents ressources

Aides et subventions des entreprises culturelles, guide réalisé par le Pôle juridique du Centre national du Théâtre.

wents-users.cccommunication.biz/99645/docs/doc_aides&sublight.pdf

Entreprendre dans les industries culturelles : le guide des dispositifs nationaux de soutien à la création et au développement des entreprises - édition 2014 du guide de la DGMIC.

culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Industries-culturelles/Actualites/Publication-de-la-version-2014-du-guide-Entreprendre-dans-les-industries-culturelles

Autre source de financement : le mécénat privé

Pour savoir si votre structure peut en bénéficier, consulter l'article complet « Qu'est-ce que le mécénat ». Source : ministère de la Culture

- les fondations
- le financement participatif ou crowdfunding. Guide du financement participatif du ministère de l'Économie, publié en 2017 – economie.gouv.fr/cedef/financement-participatif
- les sociétés civiles cf fiche pratique du CND (aides pour la danse : sociétés de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins) – cnd.fr/fr/file/file/90/inline/aides2societesdegestion.pdf
- la Caisse des dépôts – caissedesdepots.fr/mecenat/danse

Les structures ressources en région

Il existe en Nouvelle-Aquitaine des structures ressources dont la mission est d'accompagner les professionnels dans le pilotage de leur projet et leur parcours professionnel.

L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine

L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine est une association financée par le ministère de la Culture et la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est un outil au service de l'ensemble des acteurs culturels dont les missions sont :

- **la production et le partage de connaissances** : observation des activités artistiques et culturelles, publication de cartes et d'enquêtes, mise à jour de l'annuaire régional des acteurs du spectacle vivant...
- **l'accompagnement individuel ou collectif des acteurs culturels, dont les équipes artistiques**, à la structuration, au développement d'un projet, à la mise en coopération. Pour cela elle diffuse des informations concrètes et utiles, elle organise des rencontres professionnelles et met en réseau les acteurs, afin de favoriser le partage et l'échange sur les pratiques professionnelles ;
- **l'animation du dialogue social** à travers le Comité régional des professions du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel (COREPS Nouvelle-Aquitaine) réunissant les collectivités, l'État et la Région, les syndicats et les organismes professionnels ;
- **l'information et la valorisation des acteurs** par l'élaboration de dossiers documentaires, la production de ressources, la mise à disposition d'outils : site internet la-nouvelleaquitaine.fr, magazine L'Affût et ses dossiers thématiques, newsletter de L'A., réseaux sociaux ([Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#)).

- 📍 Antenne de Poitiers – 91 boulevard du Grand Cerf
Antenne de Limoges – 30 cours Gay-Lussac
Antenne de Bordeaux – 1 quai Deschamps
la-nouvelleaquitaine.fr / jai1question@la-nouvelleaquitaine.fr

L'OARA - Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine

L'OARA est une association culturelle liée par convention triennale à la Région Nouvelle-Aquitaine pour agir dans le domaine du spectacle vivant. Il a pour objectifs principaux :

- d'accompagner les équipes artistiques néo-aquitaines dans leur développement ;
- de contribuer à la structuration et à l'animation de la filière ;
- de favoriser une offre artistique et culturelle équitable en région.

📍 MÉCA – 5 Parvis Corto Maltese CS 11995, Bordeaux
05 56 01 45 67 / oara.fr

Agence culturelle Départementale Dordogne – Périgord

L'agence culturelle départementale contribue au développement d'un service public de la culture pour ses domaines de compétence (spectacle vivant, arts visuels et culture Occitane) dans une approche transversale entrant en dialogue avec les autres secteurs de l'action publique. Construit pour et avec des usagers, elle a pour objectif de favoriser l'épanouissement individuel, de générer du lien social.

📍 Espace culturel François Mitterrand – 2 place Hoche, Périgueux
05 53 06 40 00 / info@culturedordogne.fr / culturedordogne.fr

Iddac Agence culturelle de la Gironde

L'Iddac intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles girondines et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

📍 59 avenue d'Eysines BP 155 33492, Le Bouscat Cedex
05 56 17 36 36 / accueil@iddac.net / iddac.net

-  **ADAMI** – Administration des droits des artistes et musiciens interprètes (danseurs solistes) – adami.fr
-  **AFDAS** – afdas.com/en-region/nouvelle-aquitaine
74 rue Georges Bonnac – Les jardins de Gambetta, Tour 2,
2^e étage, Bordeaux / 05 56 48 91 80
-  **AUDIENS** – La protection sociale professionnelle – audiens.org
Centre de prévention Bien vieillir Aquitaine – Immeuble Georges V
44-50 bd Georges V, Bordeaux / 05 57 21 29 31
-  **Centre national de la danse** – cnd.fr
1 rue Victor-Hugo, Pantin - 01 41 83 27 27
-  **DRAC Nouvelle-Aquitaine**

 - Site de Bordeaux : 54 rue Magendie / 05 57 95 02 02
 - Site de Limoges : 6 rue Haute-de-la-Comédie / 05 55 45 66 00
 - Site de Poitiers : 102 Grand'Rue / 05 49 36 30 30
-  **La Fabrique de la Danse** – lafabriquedeladanse.fr
124 avenue Gambetta, Paris
-  **Ministère de la Culture** – culture.gouv.fr
-  **NUMÉRIDANSE T.V.** – numeridanse.tv
Maison de la Danse : 8 avenue Jean Mermoz, Lyon
-  **Pôle Emploi Spectacle** – pole-emploi.fr/spectacle
Je cherche à recruter un artiste ou un technicien, connaître les démarches pour employer des intermittents du spectacle, je suis intermittent et souhaite m'inscrire ou me faire connaître.
En Nouvelle-Aquitaine – culture-spectacle.33@pole-emploi.fr
Accueil uniquement sur rdv au 7-13 rue Robert Schuman, Bègles
-  **SACD** – Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques – sacd.fr
-  **SPEDIDAM** – Le droit des artistes interprètes – spedidam.fr
-  **Thalie Santé** – santé au travail – cmb-sante.fr

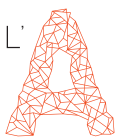
 - Bordeaux: A.H.I 33 - 50 cours Balguerie Stutzenberg / 05 57 87 76 26
 - Limoges : A.I.S.T.87 – 6 rue Voltaire BP 1223 / 05 55 77 65 63
 - Poitiers : A.S.S.T.V. – 24 rue Salvador Allende BP 72 / 05 49 61 19 77

Remerciements

Pour leurs précieuses contributions à l'inventaire des acteurs de la danse en Nouvelle-Aquitaine et à la relecture de ce guide, nous remercions Marianne Valkenburg, Sophie Bardet et Gwenaëlle Groussard de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine, Agnès Wasserman du Centre national de la danse, Cécile Benoist et Gladys Delande de la Région Nouvelle-Aquitaine et Mariella Grillo de la Mégisserie à Saint-Junien.



Portrait de groupe avec femme(s) – Claire Durand-Drouhin, photo Axel Queval claireduranddrouhin.com



AGENCE
CULTURELLE
NOUVELLE-AQUITAINE

Directeur de publication : Thierry Szabo
Réalisation : Pôle Accompagnement & coopération
Responsable du pôle : Mathilde Barron
Rédaction du guide : Laurence Lacorre, Laura Guérin, Antoine Augeard
Conception / graphisme : Alain Faure
Retrouvez nos autres publications sur notre site internet

jai1question@la-nouvelleaquitaine.fr  | la-nouvelleaquitaine.fr  |    

91 boulevard du Grand Cerf 86000 Poitiers
30 cours Gay-Lussac 87000 Limoges
1 quai Deschamps 33100 Bordeaux-Bastide


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**